



AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

Objet: Autorisation d'exploitation (classe 3A)

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté 3A/2025/0501/176 du 5 mars 2025, le Ministre du Travail a autorisé

la société FONDS DU LOGEMENT à exploiter un ascenseur à Rodange, route de Longwy n°44.

L'arrêté ministériel a été déposé au service environnement de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 13 mars au 22 avril 2025 inclus).

Pétange, le 10 mars 2025
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,